



FICHES ETAPE 2

Bien intégrer son projet dans le paysage et l'architecture
Des Pré-Alpes aux Alpes



Ces fiches conseil
ont été réalisées par l'agence KP architectes-urbanistes

avec le groupe de travail : DRAC PACA, DREAL, CEREMA, ADEME, ENERPLAN

Pilotage DRAC PACA
Tous droits de reproduction réservés

Préface du préfet

« Solaire en région PACA- Intégration architecturale de panneaux solaires en secteur protégé »

La conciliation entre la sauvegarde du patrimoine et l'adaptation de la région aux changements climatiques constitue une question majeure pour la population comme pour les professionnels ou les élus locaux. En Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) 20% du territoire est protégé au titre du code l'environnement, du patrimoine ou de l'urbanisme. Les paysages, les sites historiques ou les bâtiments protégés sont souvent des éléments clés du patrimoine culturel d'une ville, d'un département et de la région. La conservation de ces ensembles remarquables, leur transmission aux générations futures participent du maintien de l'identité culturelle et historique du territoire. C'est pourquoi l'introduction des énergies solaires doit se faire avec précaution afin d'en minimiser l'impact sur l'intégrité architecturale et esthétique.

L'énergie solaire peut offrir une alternative durable aux sources d'énergie traditionnelles, contribuant ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à atténuer le changement climatique mais aussi à réduire la facture énergétique des ménages. La filière photovoltaïque connaît notamment un essor important chez les particuliers avec plus de 18 000 nouvelles installations raccordées au réseau au cours de l'année 2023 dans la région.

C'est pourquoi afin de mieux prendre en compte l'ancrage des projets dans chacun des territoires de la région, un groupe de travail composé de représentants de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), le centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) , l'agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (ADEME), du parc national des Préalpes d'azur et du syndicat de l'énergie solaire renouvelable (ENERPLAN) s'est réuni au cours de l'année 2023 pour élaborer une doctrine commune aux services de l'État en région PACA.

Le guide « Solaire en région PACA- Intégration architecturale de panneaux solaires en secteur protégé » précise les instructions ministérielles pour nos territoires. Conçu sous forme de fiches-conseil, cette brochure à destination du grand public, des élus et professionnels, doit permettre d'orienter les porteurs de projet pour concilier la transition écologique avec la promotion de la qualité architecturale et paysagère selon leurs lieux d'implantation, centre ancien, immeubles de ville, lotissements, périphérie avec des recommandations pour les départements littoraux et pour les territoires alpins.

Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
préfet des Bouches-du-Rhône

EN SECTEUR PROTÉGÉ

En secteur protégé, les principes d'implantation peuvent être complétés en fonction d'enjeux patrimoniaux spécifiques

1. Dans un ensemble urbain protégé au titre du code du patrimoine ou de l'environnement, le principe de précaution prévaut : un projet qui ferait porter un risque au patrimoine urbain, paysager, architectural, peut être écarté dans l'attente des évolutions qui verront apparaître de nouveaux produits solaires adaptés à la préservation du patrimoine bâti

2. Dans le cas d'un bâtiment protégé, dont la composition architecturale ou la matérialité pourrait être altérée par la présence d'un dispositif solaire, le projet peut être refusé

3. Un architecte/un maître d'œuvre peut vous accompagner dans vos démarches réglementaires

POUR VOUS RENSEIGNER

LES UDAP

LES CAUE

L'ADEME, Agence de la transition écologique

ENERPLAN, Asso. professionnelle de l'énergie solaire

SITES INTERNET PRATIQUES

Sur les servitudes d'urbanisme et les espaces protégés (Géoportail et Atlas des patrimoines) :

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/>

Sur les aides ADEME :

agirpourlatransition.ademe.fr

Sur la filière du photovoltaïque :

<https://www.photovoltaique.info/fr/>



Ces fiches-conseil ont été réalisées par l'agence KP architectes-urbanistes

avec le groupe de travail :
DRAC PACA, DREAL, CEREMA, ADEME, ENERPLAN

Pilotage DRAC PACA
Tous droits de reproduction réservés